

**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire - Gérant

## ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois.	13.50
Six mois.	26.50
Un an.	50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
trois mois. 15 fr.

La France et l'étranger, les frais de poste  
en sus.

Le prix des Abonnements est payable  
d'avance. — Tout abonnement continué,  
jusqu'à réception d'avis contraire.

## MORNING STAR &amp; TIMES

2 NOVEMBER

3 0/0.	65 50
4 1/2.	95 00
Emprunts (5 0/0).	103 50

3 NOVEMBER

(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 65
4 1/2.	94 50
Emprunts (5 0/0).	103 50

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Au moment où nous mettons sous presse  
nous n'avons pas encore reçu les autres cours  
de jour.

**Actions** Banque de France 3860 00

Société générale 565 00

Credit foncier de

France 060 00

Chemins autrichiens 815 00

Lyon 972 00

Est 386 00

Ouest 608 00

No. 1 1180 00

Midi 700 00

Suez 718 00

8 0/0 Péruvien 55 00

Actions Banque ottomane (ancienne) 470 00

Banque ottomane (nouvelle) 000 00

Londres cour 25 19 1/2

Crédit Mobilier 192 00

Taxe 25 75

**DEPÉCHES COMMERCIALES**

(Service particulier du Journal de Roubaix).

New-York, 2 novembre.

Change sur Londres, 4.79 ; change

sur Paris, 422 1/2

Valeur de l'or, 115 7/8

Café good fair, (la livre) 19 3/4

Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4

Marché calme.

Dépêches de MM. Schleggenhauffen et C.  
représentants à Roubaix par M. Bulteau-Des-

bœufs :

Hâvre, 3 novembre.

Cotons : Ventes 200 b. Marché très-

calme, soutenu.

Liverpool, 3 novembre.

Cotons : Ventes 10,000 b. Calme,

difficilement soutenus.

Hâvre, 3 novembre.

Cotons : Ventes 400 b., Marché

calmes inchangés.

Manchester, 3 novembre.

Calme.

New-York, 3 novembre.

Férié.

**ROUBAIX 3 NOVEMBRE 1875.**

**Bulletin du jour**

L'assemblée nationale reprendra demain ses travaux. La première séance aura une grande importance et M. Buffet a soin, lors de la dernière réunion de la commission de permanence, de faire connaître ses intentions sur la fixation de l'ordre du jour, afin d'engager les députés à se trouver à leur poste dès le 4 novembre. Nous espérons qu'aucun des députés de notre région ne manquera à l'appel.

Paris-Journal dit que les radicaux de la Girarde ont tenu dimanche, à Bordeaux, une réunion privée, dans la-

quelles six députés républicains du département ont pris la parole et défendu leur programme, qui est celui de M. Gambetta. Nous recevons quelques renseignements sur ce qui s'est passé dans cette réunion, qui avait pour théâtre la salle du Cirque, et sur une autre réunion quelles intransigeants ont tenue le même jour et à la même heure dans la salle de bal du Petit Fresquel.

C'est la première fois que les deux grandes fractions du radicalisme se rencontraient sur le même terrain et devant le même public. Il en est résulté une espèce de tournoi dans lequel les frères ennemis se sont battus à armes peu courtoises et qui permet de mesurer la féroce de la lutte qui ne manquerait pas d'éclater entre eux le jour où les radicaux auraient réussi à mettre de nouveau la main sur le pouvoir.

Dans la réunion de la salle du Cirque, MM. Simiot, Caduc, Guépin, Fourcand, qui dirigent le clan gambettiste, ont condamné avec énergie les moyens que le parti intransigeant veut employer pour faire triompher sa politique, tout en reconnaissant, et M. Caduc l'a formellement déclaré, qu'entre M. Naquet et M. Gambetta il y avait entente parfaite, sur le fond de la doctrine.

Tandis que les radicaux transactionnels péroraient ainsi dans la salle du Cirque, devant l'aristocratie radicale, car il y a maintenant dans le parti une aristocratie et une démocratie, les intransigeants, réunis au nombre de plus de 3,000 dans la salle du Petit Fresquel se délectaient de la prose épistolaire de M. Louis Blanc, qui leur avait adressé une seconde édition de sa lettre aux citoyens d'Avignon, et applaudissaient leur prophète M. Naquet.

M. Naquet n'y a pas été de main morte. Il a dirigé les discussions les plus violentes contre Gambetta, l'accusant de sacrifier les principes à son ambition, de vouloir se faire une légende et une popularité personnelles. A ce moment, un petit groupe de gambettistes mêlé à l'auditoire a fait entendre les cris de : « Vive Gambetta ! à la porte l'orateur ! Il s'en suivit un tumulte indescriptible ; l'immense majorité de l'assemblée a pris parti contre les interlocuteurs, et M. Naquet, reprenant la parole a redoublé la violence de ses attaques contre M. Gambetta.

Il a déclaré qu'en 93, les montagnards ont sauvé la France, que les girondins étaient en train de perdre, et cette affirmation non seulement n'a soulevé aucune protestation devant un public borgne, mais elle a été applaudie à l'oreille.

Cotons : Ventes 400 b., Marché

calmes inchangés.

Manchester, 3 novembre.

Calme.

New-York, 3 novembre.

Férié.

**Feuilleton du Journal de Roubaix**

DU 4 NOVEMBRE 1875.

— 62 —

**LE PARDON DU MOINE**

PAR RAOUl DE NAVERY.

XX.

LE PARDON DU MOINE.

(Suite et fin).

Soit, pour les biens de ce monsieur... dit le blessé avec effort; mais s'il

s'agit de la vie, ce trésor le plus précieux de tous, et que l'homme est impuissant à rendre quand il l'arrache par le fer ?...

Ceux qui sont devant Dieu pardonnent à son exemple, ajouta le moine.

Mais, reprit Lello, supposez qu'un homme ait frappé une créature faible, sans défense ; une femme... ce qui est une double lâcheté... que ce meurtre commis, il ait fu, laissant planer sur un innocent un soupçon odieux... que cet innocent, proscrit, condamné, ait été soumis à une horrible torture, et n'ait échappé que par miracle... Groyez-vous qu'il existe encore un parent pour un pareil crime ?...

— Je le crois ! dit le moine.

— Quoi ! le sang du Sauveur qui

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

**ALFRED REBOUX**  
Propriétaire - Gérant

## INSERTIONS:

Annonces : la ligne . . . . . 20 c.

Réclames : . . . . . 30 c.

Faits divers : . . . . . 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'années.

Les abonnements et les annonces sont réservés à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie, Grande-Place ; à Paris, chez MM. HAYAS, LAPITTE et Cie, 8, place de la Bourse ; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

quelle les six députés républicains du département ont pris la parole et défendu leur programme, qui est celui de M. Gambetta. Nous recevons quelques renseignements sur ce qui s'est passé dans cette réunion, qui avait pour théâtre la salle du Cirque, et sur une autre réunion quelles intransigeants ont tenue le même jour et à la même heure dans la salle de bal du Petit Fresquel.

En cet état, on comprend la curiosité avec laquelle on interroge, à la veille de la rentrée de l'Assemblée nationale, les pensées et les intentions des groupes parlementaires qui ne se sont pas encore prononcés : tel est le groupe bonapartiste, qui se tait et qui hésite, ne cherchant qu'à vendre son vote ; tel est aussi le groupe de l'Extrême-Droite, qui ne s'est point encore déclaré, mais pour d'autres raisons.

Des renseignements encore incomplets, mais dignes de confiance, nous permettent de croire que l'Extrême-Droite votera en grande majorité le scrutin d'arrondissement. La question n'a jamais été pour nous douteuse ; à part quelques votes, qui pourront s'expliquer par des considérations diverses, la majorité des voix de l'Extrême-Droite est certainement acquise au mode de scrutin le plus favorable aux intérêts du parti conservateur.

Pour se convaincre qu'il en doit être ainsi, il suffit de poser la question comme elle doit l'être, c'est-à-dire franchement, et pour ainsi dire comme un cas de conscience :

Est-il possible, en effet, à des royalistes de considérer la question du scrutin de liste comme une question de pure tactique parlementaire, d'un intérêt éphémère et médiocre, pour laquelle le oui et le non sont également licites ?

Est-il permis des royalistes qui reconnaissent, *in petto*, que le scrutin d'arrondissement est en théorie aussi bien qu'en pratique préférable au scrutin de liste, de voter pour le scrutin de liste ?

Est-il permis aux députés de l'Extrême-Droite de voter pour le scrutin d'arrondissement, sous le prétexte que nous n'avons pas le gouvernement naturel de la France : la royauté traditionnelle et légitime, laquelle alors comporterait nécessairement le scrutin d'arrondissement ?

Est-il permis à ces mêmes députés de voter contre le scrutin d'arrondissement, *in odium auctoris*, c'est-à-dire par crainte que le Centre-Droit, qui préfère le scrutin d'arrondissement, n'ait en vue qu'un intérêt électoral égoïste, et même un intérêt hostile à la royauté légitime ?

Est-il permis, enfin, de voter le scrutin de liste quand on sait : que ce vote renverra le ministère actuel, à la grande joie et au profit des radicaux, avec lesquels on aura fait aussi cause commune ? que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon sera très ébranlé, sinon renversé par ce coup ; que le scrutin de liste amènera, plus que le scrutin d'arrondissement, des élections radicales, et par suite, des crises extrêmement graves pour l'existence et l'honneur de notre pays ; que le scrutin de liste, bien que trompant parfois, dans les circonstances exceptionnelles, les calculs du parti radical, appartiennent pleinement à des radicaux, tandis qu'avec le scrutin d'arrondissement la proportion serait presque renversée à l'avantage des groupes modérés. De leur côté, les bonapartistes ont rassemblé leurs informations sur les résultats probables des futures élections. Ces renseignements sont vraiment fort nombreux, très précis, mais il est douteux qu'ils soient aussi exacts.

En voici un simple aperçu :

Un premier groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quelle fut le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Le deuxième groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quelle fut le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Le troisième groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quelle fut le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Le quatrième groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quelle fut le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Le cinquième groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quelle fut le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Le sixième groupe, comprenant environ un tiers des départements, appartenait presque irrévocablement au radical